



COMMUNIQUÉ

No : 46

## Entente sur les principes d'utilisation des données opérationnelles des aéronefs

2 octobre 2024 (Marrakech) – L'Association du transport aérien international (IATA) et Airbus, Embraer et Rolls-Royce ont établi cinq principes clés pour l'accès aux [données opérationnelles des aéronefs](#) (AOD) et leur utilisation. Ces principes sont les suivants :

1. **Consentement** : les AOD ne peuvent être recueillies qu'avec le consentement écrit de la compagnie aérienne.
2. **Transparence** : les compagnies aériennes peuvent voir les données générées par leurs aéronefs et la façon dont elles sont utilisées.
3. **Partage** : les compagnies aériennes peuvent choisir les parties avec lesquelles elles partagent leurs AOD et contrôler ce partage.
4. **Accessibilité** : les compagnies aériennes peuvent avoir accès, analyser et utiliser sans interférence les AOD des aéronefs qu'elles exploitent.
5. **Utilisation responsable** : les compagnies aériennes fournissent les AOD aux fabricants d'équipements d'origine (OEM) pour améliorer la sécurité et, s'ils le choisissent, pour soutenir la fiabilité des aéronefs.

Les principes s'appliquent aux AOD générées par les aéronefs, en vol ou au sol, une fois que ces derniers sont livrés à la compagnie aérienne/exploitant, et sujettes à la réglementation ou aux ententes contractuelles entre les parties. Cette entente est le résultat de discussions productives et collaboratives entre l'IATA (représentant la communauté des compagnies aériennes/exploitants) et les principaux fabricants d'aéronefs et de moteurs. La clarté quant à la définition et l'utilisation des AOD est importante, puisque les AOD sont essentielles à l'innovation en matière de sécurité, de maintenance et d'efficacité opérationnelle.

« Ces principes apportent la transparence dans l'utilisation des AOD. En statuant que les compagnies aériennes contrôlent les données générées par les aéronefs qu'elles exploitent, on établit une bonne pratique importante dans un domaine où il fallait trouver une position commune. Avec cette entente, les compagnies aériennes, les manufacturiers et les autres intervenants concernés pourront utiliser les AOD plus efficacement pour exploiter et gérer les aéronefs de façon sécuritaire, efficace et plus durable. Nous espérons que d'autres OEM se joindront aux précurseurs en s'engageant à leur tour », a déclaré Willie Walsh, directeur général de l'IATA.



Le document de déclaration sur les AOD contenant les principes adoptés peut être [consulté ici](#).  
L'IATA et les OEM vont constamment améliorer ces lignes directrices pour les adapter aux avancements technologiques et aux besoins de l'industrie.

**- IATA -**

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 330 compagnies aériennes qui assurent plus de 80 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page X (anciennement Twitter) – <https://x.com/iata> – pour être au courant des annonces, des politiques et d'autres informations importantes.
- [Fly Net Zero](#)